

Image not found or type unknown



Argent bloqué chez le notaire

Par **vincent**, le **02/11/2010** à **13:02**

Bonjour,

J ai vendu ma maison le 31 aout 2009, depuis ce moment mon argent a été bloqué chez mon notaire à ma demande. En effet j ai demandé cette action car la personne avec qui je vivais était endettée, j ai donc voulu protéger mon capital.

Maintenant je vais pouvoir bientôt récupérer l argent de la vente de ma maison.

Ma question est: Le notaire est il dans l obligation de me verser les intérêts du fait qu il a placé mon argent en attendant que je puisse le récupérer.

Vais je avoir des frais?

merci